

Dijon, le 8 octobre 2021

Commission de surveillance des opérations électorales du 7 octobre 2021

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE) de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis s'est réunie le jeudi 7 octobre 2021 afin de valider ou d'invalider la liste présentée en vue de l'élection, au titre du Comité de l'Yonne, des délégués à l'assemblée générale de la FFT.

Après vérification de la liste reçue, la CSOE a décidé de valider la liste suivante :

Liste au titre de la délégation à l'assemblée générale de la FFT :

- Titulaire : Olivier DE MARCH
- Suppléant : Eric ANDRE

Publication en sera faite sur le site internet de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis.
Cette décision est susceptible de recours devant la Commission fédérale des litiges. Ce recours expire 48 heures à compter de la publication horodatée de l'avis de la CSOE sur le site Internet de la Ligue (Article 126 des Règlements administratifs de la FFT).

Cette liste peut être consultée au siège de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Tennis, situé 13 rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon.

Joris BARBOTTIN

Président de la CSOE de la Ligue de
Bourgogne-Franche-Comté



Site de Besançon :
49 avenue de l'Observatoire – BP 21251
25004 BESANCON CEDEX 3
Tél : +33 (0) 3 81 50 27 18

Siège social :
13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 - ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr
SIRET : 310 896 691 000 48
www.ligue.fft.fr/bfc-tennis

